

Conseillers en exercice : 77 L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril, à dix-neuf
Présents : 50 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés : 13 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs : 14 Saint-Flour, après convocation légale en date du 8 avril
Votants : 64 2025, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, M. Benjamin SALSON, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Marc MAGENTIES, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Gilbert GLANDIERES, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc PUGNET, MME Catherine FOSSE BALDRAN, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Sébastien CUSSAC, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

Absents excusés :

M. Frédéric ASTRUC, MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, MME Yolande CHASSANG, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Nathalie LESTEVEN, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS.

Pouvoirs :

M. Gilles BIGOT donne pouvoir à M. Philippe DE LAROCHE
M. Robert BOUDON donne pouvoir à MME Catherine FOSSE BALDRAN
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Ghislaine DELRIEU donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU
M. Vital GENDRE donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG
M. Axel JOURQUIN donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT
MME Annick MALLET donne pouvoir à MME Marie PETITIMBERT
MME Marine NEGRE donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES
M. Jean-Claude PRIVAT donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE
M. Serge TALAMANDIER donne pouvoir à M. Jean-Paul RESCHE
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jérôme GRAS

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **16 AVR. 2025**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **16 AVR. 2025**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DISPOSITIF « PASS ACTIV'JEUNES » - RENOUELEMENT 2025-2026

RAPPORTEUR : Madame Céline CHARRIAUD

Considérant la proposition d'une édition 2025-2026 du Pass Activ'Jeunes selon les modalités suivantes :

✚ **Renouvellement du dispositif pour la période de juillet 2025 à juin 2026,** pour rappel :

- ➔ Tranche d'âges : 6-18 ans ;
- ➔ Prix d'achat par les familles : 10 euros ;
- ➔ Points de vente : Maisons « France Services » de Chaudes-Aigues, Pierrefort, Ruynes-en-Margeride, Neuvéglise-sur-Truyère et O.M.J.S. de Saint-Flour ;
- ➔ Nombre d'exemplaires : 1 000 ;

✚ **Reconduite du contenu du chéquier d'une valeur de 60 €** (à l'exception des offres des prestataires privés qui pourraient venir s'ajouter), proposé comme suit :

Licence sportive ou adhésion culturelle : chèque d'une valeur de 15 € ;
Activité nordique : chèque d'une valeur de 4 € ;
Activité équestre : chèque d'une valeur de 5 € ;
Activité nautique : chèque d'une valeur de 5 € ;
Piscine : 3 chèques d'une valeur chacun de 2 € ;
Cinéma : 3 chèques d'une valeur chacun de 3 € ;
Espace Bien-être ou fitness du centre aqualudique : chèque d'une valeur de 5 € ;
Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 5 € ;
Médiathèque et spectacle vivant : chèque d'une valeur de 3 € ;
Musées : 1 entrée ;
Information mentionnée sur la gratuité des Musées de France (Alfred Douet, Haute Auvergne et Ecomusée) pour les moins de 18 ans ;

Précisant les modalités financières estimatives de ce dispositif :

Dépenses		Recettes	
Frais de réalisation	1 500,00 €	Vente des cartes	10 000,00 €
Remboursement aux prestataires	22 000,00 €	Autofinancement 2024-2025 Saint-Flour Communauté	13 500,00 €
Total	23 500,00 €	Total	23 500,00 €

Rappelant que la gestion du dispositif Pass Activ' Jeunes a été confiée à l'O.M.J.S. (Office Municipal de la Jeunesse et des Sports) de Saint-Flour depuis sa mise en place et que cette organisation pourrait être reconduite ;

Considérant qu'il convient de verser une participation financière pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de ce dispositif à l'O.M.J.S. de Saint-Flour, qui pourrait s'élever à un montant estimé à 13 500,00 € pour l'année 2025-2026 ;

Précisant que cette aide financière de Saint-Flour Communauté pourrait être versée en 2 acomptes :

- ➔ Un 1^{er} acompte de 50% au moment de l'adoption de cette délibération ;
- ➔ Le solde sur la base du compte de résultat de l'opération qui intégrera le pourcentage d'utilisation de ce dispositif ;

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20250414-DELIB2025-074-DE
Date de télétransmission : 16/04/2025
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Vu l'avis favorable du bureau exécutif et de la commission des finances réunis en date du 31 mars 2025 ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

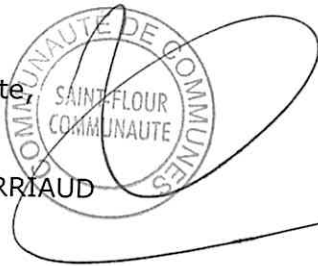
- ✚ **APPROUVE** la reconduction du dispositif « Pass Activ'Jeunes » en direction des jeunes résidents de Saint-Flour Communauté, pour la période allant de juillet 2025 à juin 2026 ;
- ✚ **APPROUVE** le contenu et la valeur du chéquier tels que présentés ci-dessus ;
- ✚ **DECIDE D'APPORTER** une participation financière d'un montant estimé à 13 500,00 € à l'Office Municipal de la Jeunesse et des Sports (O.M.J.S.) de Saint-Flour, gestionnaire de ce dispositif pour le compte de Saint-Flour Communauté ;
- ✚ **AUTORISE** Madame le Président à signer les pièces nécessaires au versement de cette prestation.

POUR : 64 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to Loïc Poudroux.